

Affichée le 26/9/22

2concert

CURRIER ARRIVÉ

26 SEP. 2022

COMMUNE DE GRAYAN-ET-L'HÔPITAL

Objet : Concertation préalable sur le projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc

Madame, Monsieur,

Une concertation préalable sera organisée sur le territoire des Communautés de communes Médoc Cœur de Presqu'île et Médoc Atlantique à partir du 17 octobre et jusqu'au 30 décembre 2022, autour du **projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc**.

Il s'agit d'une concertation règlementaire au titre du Code de l'environnement (article L.121-17), encadrée par deux garants de la Commission nationale du débat public (CNDP). À ce titre, elle doit faire l'objet d'un avis de concertation préalable affiché en mairie au plus tard deux semaines avant l'ouverture de la concertation.

Votre commune faisant partie du périmètre de cette concertation préalable, vous trouverez ci-joint un **avis règlementaire**, qui devra être affiché en mairie le **samedi 1^e octobre** au plus tard.

Cette affiche est accompagnée d'un **certificat d'affichage**, à nous renvoyer signé par mail le **lundi 10 octobre** au plus tard, à l'adresse suivante : info@2concert.fr.

À partir de la semaine du 10 octobre, vous recevrez un dossier de concertation, qui sera consultable sur place en mairie à partir du 17 octobre, ainsi que des synthèses du dossier et des dépliants d'information, que vous pourrez mettre à disposition du public.

Enfin, un kit de communication vous sera adressé par mail. Ce kit contiendra des éléments d'information que vous pourrez utiliser et qui vous permettront, en fonction des supports de communication dont vous disposez, d'annoncer l'ouverture de cette concertation et de participer à la mobilisation du public afin qu'il se déplace nombreux.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et restons bien sûr à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Bien cordialement,

Mathieu DAVID
info@2concert.fr

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

CONCERTATION PRÉALABLE POUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN EN GIRONDE SUR LA COMMUNE DE LESPARRE-MÉDOC

Le projet prévoit la construction et l'exploitation de **l'un des premiers parcs éoliens de Gironde et de l'ex-région Aquitaine** sur la commune de Lesparre-Médoc (33), en Nouvelle-Aquitaine. Le projet est porté par **Cœur Médoc Énergies**, une société créée spécifiquement pour le projet dont la répartition du capital est partagée entre la société VALOREM et la Banque des Territoires. L'investissement global du projet est estimé **entre 63 et 76 millions d'euros** en fonction du scénario retenu.

Si le projet se concrétise et en fonction du scénario retenu, le parc éolien de Lesparre-Médoc compterait **entre 8 et 12 machines installées** et assurerait **une production d'électricité comprise entre 118,8 GWh/an et 128,5 GWh/an**. Cela équivaldrait à la consommation annuelle d'électricité de plus de 25 000 ménages. La durée d'exploitation du parc serait d'environ 25 ans.

À l'initiative du maître d'ouvrage, le projet fait l'objet d'une concertation préalable (article L.121-17 du Code de l'environnement). Elle se déroulera pendant une période de **onze semaines**, du **17 octobre 2022** au **30 décembre 2022** sur un **périmètre de 32 communes** :

Bégradan, Blaignan-Prignac, Cissac-Médoc, Civrac-en-Médoc, Couquèques, Gaillan-en-Médoc, Lesparre-Médoc, Ordonnac, Pauillac, Saint-Christoly-Médoc, Saint-Estèphe, Saint-Germain-d'Esteuil, Saint-Julien-Beychevelle, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Sauveur, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Yzans-de-Médoc, Vertheuil, Carcans, Grayan-et-l'Hôpital, Hourtin, Jau-Dignac-et-Loirac, Lacanau, Le Verdon-sur-Mer, Naujac-sur-Mer, Queyrac, Saint-Vivien-de-Médoc, Soulac-sur-Mer, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet, Vensac.

Les temps d'échange suivants seront organisés dans le cadre de la concertation : **une réunion publique d'ouverture, une table-ronde débat, une réunion découverte sur site, trois ateliers thématiques, des rencontres de proximité et une réunion publique de synthèse.**

Le **dossier de concertation** – comprenant notamment la présentation du projet et de ses impacts, ainsi que les détails de la concertation – est mis à la disposition du public en **version papier dans les mairies** du périmètre de la concertation, aux sièges de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île et de la communauté de communes Médoc Atlantique, ainsi qu'en **version téléchargeable sur le site internet de la concertation** dès le 2 octobre : www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès sur le site internet de la concertation à un **formulaire** permettant de formuler des questions, des avis et des contributions en lien avec le projet. La rubrique « **Je participe** » fournira des réponses aux questions posées. Le public aura également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions :

- Sur les **registres papier** mis à disposition dans les mairies du périmètre et au siège des deux communautés de communes ;
- Par le biais d'une **carte T** intégrée dans le dépliant distribué sur le territoire, dans les mairies des communes du périmètre et dans les boîtes aux lettres sur les communes de Lesparre-Médoc, Gaillan-en-Médoc et Saint-Germain-d'Esteuil ;
- Lors de chaque temps d'échange.

La concertation préalable est accompagnée par **Julie DUMONT** et **Sébastien CHERRUAU** en qualité de **garants désignés par la Commission nationale du débat public**. Tout au long de la concertation, le public pourra s'adresser directement aux garants par voie électronique à julie.dumont@garant-cndp.fr et sebastien.cherruau@garant-cndp.fr

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation, en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation et aux sièges des communautés de communes.